

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 7 juillet 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2016

2016 DGRI 49 Subventions (115 000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'association SOLTHIS (13^e) dans le cadre de la lutte contre le sida (Guinée et Sierra Leone).

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 21 juin 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association SOLTHIS, Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec SOLTHIS Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé, 58A, rue du Dessous des Berges, Paris 13^e, l'avenant à convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant global de 115 000 euros est attribuée à SOLTHIS - Solidarité Thérapeutique et Initiatives pour la Santé (n° simpa 20971), répartie comme suit :

- 55 000 euros pour le projet en Guinée (dossier 2016_03737),
- 60 000 euros pour le projet en Sierra Leone (dossier 2016_03736).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO